

**COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES
DU MERCREDI 30 AVRIL 2025**

Le Chef de l'Etat, Son Excellence, Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE a présidé, ce mercredi 30 avril 2025, la réunion hebdomadaire du Conseil des Ministres, au Palais de la République.

A l'entame de sa communication, le Président de la République a félicité le Gouvernement, notamment le Premier Ministre, le Ministre en charge du Travail et de l'Emploi, le Ministre de la Formation professionnelle et technique mais aussi les organisations de travailleurs et d'employeurs, les partenaires techniques et financiers pour la tenue, l'excellente organisation et le succès de la 4^{ème} édition de la Conférence sociale placée sous le thème de « l'emploi et de l'employabilité ». Il a demandé au Premier Ministre de veiller avec l'ensemble des Ministres à la prise en charge méthodique des recommandations de cette rencontre qui illustre l'engagement de l'Etat pour le renforcement significatif du dialogue social tripartite (Etat, travailleurs, employeurs). A cet égard, il a insisté sur l'urgence de finaliser, en collaboration avec le secteur privé national, la « Nouvelle Politique nationale de l'Emploi » assortie de plans d'action adaptés dont le déploiement pragmatique doit être conforme aux objectifs sectoriels de l'Agenda national de Transformation. Les documents opérationnels de recadrage du pilotage des stratégies de promotion de l'emploi doivent accorder une place prépondérante à l'employabilité et à l'insertion socio-économique des jeunes. Ce changement notable de paradigme va s'amorcer à travers l'adaptation des dispositifs et le développement de la formation professionnelle et technique dans toutes les régions au regard des besoins de l'économie nationale.

Afin d'assurer la cohérence et l'optimisation des interventions en matière de promotion de l'emploi, le Chef de l'Etat a demandé au Premier Ministre d'évaluer et de réorienter les mécanismes du Fonds de Financement de la Formation professionnelle et technique (3FPT) et du Programme de Formation Ecole- Entreprise (PF2E), de réviser, avec l'implication des parties prenantes, les objectifs de la Convention nationale Etat- Employeurs (CNEE) et de fédérer les systèmes d'information sur l'emploi et la formation professionnelle et technique, ainsi que le cadre étatique d'encadrement et de financement de l'entrepreneuriat et de l'auto-emploi. Cette transformation indispensable des interventions incitatives de l'Etat sur le marché du travail permettra de rationaliser les ressources et de mieux accompagner les porteurs de projets et la transition de l'économie informelle.

Au regard des nouvelles opportunités offertes par la relance globale de l'économie nationale, il a indiqué au Premier Ministre la nécessité de veiller à l'intensification de la

redynamisation des secteurs productifs et filières à haute intensité de main-d'œuvre. A cet effet, il a demandé au Gouvernement d'accélérer la mise en œuvre des réformes relatives à l'amélioration soutenue de l'environnement des affaires. Le financement adéquat de l'économie avec le reprofilage des actions, des instruments et mécanismes de financement public (CDC, BNDE, BHS, LBA, FONSIS, FONGIP, etc.) s'érige aussi en priorité. Par ailleurs, il a demandé au Ministre chargé du Travail et de l'Emploi, en relation avec le Ministre de la Famille et des Solidarités et le Ministre de la Santé et de l'Action sociale, d'asseoir le déploiement d'un processus concerté et efficient visant la mise en place, à terme, d'un système durable de protection sociale universelle.

La Fête du Travail sera célébrée le jeudi 1^{er} mai 2025. A cet effet, le Chef de l'Etat a adressé ses chaleureuses félicitations, ses encouragements et son soutien permanent à tous les travailleurs du Sénégal pour leur contribution quotidienne au développement national et à la stabilité sociale. Il a demandé au Gouvernement d'œuvrer au renforcement permanent du dialogue social avec les organisations de travailleurs, mais également à la promotion du travail décent dans le respect des dispositions du Code du travail et des conventions internationales concernées. Il a indiqué au Premier Ministre l'importance de repositionner l'administration du travail et de veiller à l'amélioration de ses conditions d'intervention. Le Premier Ministre est aussi invité à impulser, dans tous les ministères, le fonctionnement adéquat des comités d'hygiène et de sécurité du travail dont le dispositif réglementaire d'organisation appelle une actualisation. Pour clore ce chapitre, le Président de la République a informé qu'il recevra les responsables des centrales syndicales dans le cadre de la cérémonie traditionnelle et solennelle de remise des cahiers de doléances dans l'après-midi du jeudi 1^{er} mai 2025.

Après la tenue, en 2024, du dialogue national sur le thème de « la réforme et la modernisation de la Justice », le Chef de l'Etat a informé qu'il présidera l'ouverture, le 28 mai 2025, du dialogue national sur la thématique du système politique. Les travaux seront coordonnés par Dr Cheikh GUEYE, un acteur réputé de la société civile. Le dialogue national reste un moment fort d'échanges sur des questions d'intérêt vital et appelle un sursaut patriotique de toutes les forces vives du Sénégal notamment les acteurs politiques. Le Président de la République a réitéré sa détermination à ne ménager aucun effort pour asseoir, avec toutes les parties prenantes, le rayonnement permanent et la modernisation de notre système démocratique.

L'excellence dans la gestion du système éducatif reste une priorité de l'action gouvernementale. A ce titre, le Président de la République a demandé au Ministre de l'Education nationale, en liaison avec le Ministre des Forces armées, de poursuivre la dynamique de création des lycées d'excellence « Armée- Nation » dans toutes les régions du Sénégal et de veiller à leur fonctionnement adéquat en les dotant d'équipements et de ressources humaines et financières adaptés. Par ailleurs, il a demandé au Gouvernement, dans

cette dernière phase de l’année scolaire, de prendre toutes les mesures et dispositions nécessaires en vue de la bonne organisation, aux dates indiquées, des examens et concours sur l’étendue du territoire national. Il a, en outre, indiqué au Ministre en charge de l’Enseignement supérieur d’accélérer la réforme de l’Office du Baccalauréat et d’engager, dès à présent, le processus d’orientation dans les Universités et autres établissements d’enseignement supérieur publics. Il a également invité le Ministre en charge de l’Enseignement supérieur, en liaison avec le Ministre des Finances et du Budget, à accélérer l’achèvement des chantiers universitaires. Enfin, il a demandé au Premier Ministre d’assurer une coordination optimale de la gestion des examens et concours programmés au sein des différentes sphères de notre système d’enseignement.

Dans sa communication, le Premier Ministre a retracé les principales lignes directrices devant guider l’élaboration de la prochaine Loi de Finances rectificative (LFR) 2025. À cet égard, il a souligné l’exigence d’une déclinaison budgétaire appropriée des programmes stratégiques issus de la Stratégie nationale de Développement (2025-2029) de l’Agenda national de Transformation « Sénégal 2050 », en tenant compte des contraintes financières du pays. Dans ce contexte, il a relevé la nécessité, pour les membres du Gouvernement, de s’attacher à une forte sélectivité dans les sollicitations de dotations budgétaires de la LFR pour leurs départements ministériels respectifs.

Concernant les nouveaux projets, le Premier Ministre a indiqué que l’approche devra privilégier, pour le budget d’investissement, les projets ne nécessitant pas de structuration lourde ou complexe, portant dans les domaines notamment du développement humain et de l’équité sociale, de la gouvernance, de la sécurité ainsi que dans le secteur primaire, l’énergie, l’hydraulique, le numérique et les Jeux olympiques de la Jeunesse (JOJ) Dakar 2026. Pour les projets nécessitant une structuration lourde ou complexe, les dépenses relatives aux prestations intellectuelles y afférentes devront être impérativement inscrites dans la LFR 2025, en perspective du démarrage de leur exécution en 2026.

S’agissant des projets en cours, financés aussi bien sur ressources internes qu’externes, le Premier Ministre a rappelé la priorité à accorder aux inscriptions budgétaires destinées au règlement des arriérés sur les prestations déjà effectuées. Il a également exhorté les Ministres à procéder à un tri rigoureux des projets à faible taux d’exécution. Il a aussi insisté sur les concertations à engager avec les partenaires techniques et financiers en vue du réaménagement du portefeuille des projets financés sur ressources extérieures non alignés à l’Agenda national de Transformation et ceux, certes alignés, à considérer désormais comme une composante de nouveaux projets.

Sur la base de ces orientations, le Premier Ministre a invité les Ministres chargés de l’Economie et du Plan, des Finances et du Budget, à prendre les dispositions appropriées, en

relation avec le Ministre, Secrétaire général du Gouvernement, en vue de lui soumettre les propositions d’inscriptions budgétaires des projets, dans la perspective de la tenue d’une réunion de pré-arbitrage avant la présentation du projet de LFR au Conseil des Ministres, dans les meilleurs délais, au cours du mois de mai 2025.

Par ailleurs, le Premier Ministre a engagé le Gouvernement à s’investir pleinement dans la nouvelle démarche devant régir les relations de l’Etat avec les partenaires sociaux en perspective de la conclusion d’un nouveau pacte de stabilité sociale.

Dans ce cadre, il a mis en exergue l’impérieuse nécessité de réunir les conditions économiques et financières adéquates à même de changer le quotidien des travailleurs. Cela implique donc de réussir le pari économique de l’Agenda national de Transformation « Sénégal 2050 » dans une atmosphère de confiance et de transparence. Il a, par ailleurs, exhorté les Ministres et Secrétaire d’Etat à rester constamment à l’écoute des populations et des organisations représentatives des forces vives de la Nation et à répondre promptement, autant que possible, à leurs saisines.

Enfin, le Premier Ministre a porté à la connaissance du Conseil le chronogramme arrêté pour la mise en place de la Commission de Centralisation des Achats de l’Etat. Le projet de décret y relatif sera soumis à l’approbation de Monsieur le Président de la République au cours du mois de mai 2025 avec l’objectif du démarrage effectif de la Centrale des Achats au mois de juillet 2025.

AU TITRE DES COMMUNICATIONS DES MINISTRES :

- le Ministre de l’Intégration africaine et des Affaires étrangères a fait une communication sur la situation des immeubles à l’usage des postes diplomatiques et consulaires ;
- le Ministre des Infrastructures et des Transports terrestres et aériens a fait une communication sur le réseau ferroviaire ;
- le Ministre de la Communication, des Télécommunications et du Numérique a fait une communication sur l’évaluation de l’application du Code de la presse et le développement du secteur de l’Audiovisuel ;
- le Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture a fait une communication sur la participation et la mobilisation de la jeunesse autour des JOJ Dakar 2026.

AU TITRE DES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES,

Le Conseil a examiné et adopté :

- le projet de décret fixant les attributions du Ministre auprès du Président de la République chargé du Suivi, du Pilotage et de l'évaluation de l'Agenda national de Transformation « Sénégal 2050 » ;
- le projet de décret modifiant le décret n° 2024-3410 du 12 décembre 2024 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Bureau opérationnel de Coordination et de Suivi des Projets et Programmes (BOCS) ;
- le projet de décret portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Fonds pour la Préparation et le Suivi des Projets, Programmes et Réformes de l'Agenda national de Transformation « Sénégal 2050 ».

AU TITRE DES MESURES INDIVIDUELLES,

le Président de la République a pris les décisions suivantes :

Au titre du Ministère de la Communication, des Télécommunications et du Numérique :

- **Monsieur Madiaw DIOP**, Ingénieur de conception en informatique est nommé membre du Comité directeur du Fonds de Développement du Service universel des Télécoms, en remplacement de Monsieur Mamadou Lamine SENE, appelé à d'autres fonctions ;
- **Monsieur Silman CAMARA**, Consultant en Finance est nommé Président du Conseil d'Administration de Sénégal Connect Park, en remplacement de Monsieur Al Ousseynou COULIBALY.

Au titre du Ministère de la Famille et des Solidarités :

- **Madame Khady SALL**, Sociolinguiste, titulaire d'un Master II en Gestion de Projets est nommée, Président du Conseil d'Orientation de la Délégation générale à la Protection sociale et à la Solidarité nationale au Ministère de la Famille et des Solidarités, en remplacement de Monsieur Mouhamadou DIAW.

Au titre du Ministère de l'Education nationale :

- **Monsieur Ibrahima FAYE**, Juriste-conseil, matricule de solde n°518 222/J est nommé Inspecteur technique au Ministère de l'Education nationale ;
- **Monsieur Modou WADE**, Inspecteur de l'Enseignement élémentaire, matricule de solde n°602 130/J est nommé Inspecteur technique au Ministère de l'Education nationale ;
- **Monsieur Amadou Bah BODIAN**, Professeur de l'Enseignement secondaire, matricule de solde n°652 224/A est nommé Inspecteur technique au Ministère de l'Education nationale ;

- **Monsieur Papa Ndiaga Coumba DIENG**, Professeur de l’Enseignement secondaire, matricule de solde n°626 917/E est nommé Inspecteur technique au Ministère de l’Education nationale ;
- **Monsieur Alioune GUEYE**, Professeur de l’Enseignement secondaire, matricule de solde n°603 566/D est nommé Inspecteur technique au Ministère de l’Education nationale.

Au titre du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture :

- **Monsieur Georges Arman Yelognissédé DEGUENONVO**, Inspecteur de l’Education populaire, de la Jeunesse et des Sports, matricule de solde n°633 179/ C est nommé Directeur des activités socio-éducatives et de la vie associative, au Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture ;
- **Monsieur Nalla Socé FALL**, Maitre de Conférences Titulaire en Psychologie sociale du Sport (option Sciences et Techniques des activités physiques et sportives) matricule de solde n°607 088/M, est nommé Directeur du Centre national d’Education populaire et sportif, en remplacement de Serigne Ali Cissé DIENE, appelé à d’autres fonctions.

Au titre du Ministère du Tourisme et de l’Artisanat :

- **Madame Ndèye Awa BADJI**, Planificatrice, matricule de solde n°615 809/ G est nommé Directeur de la Réglementation touristique du Ministère du Tourisme et de l’Artisanat, en remplacement de Monsieur Philippe Ndiaga BA.

Le Ministre de la Formation professionnelle et technique,
 Porte-Parole du Gouvernement
Amadou Moustapha Njekk SARRE